

## CHAPITRE II

# SOURCES, MÉTHODE DE RECHERCHE ET PRÉSENTATION DU CORPUS

Hector IGLESIAS

[h.iglesias@biarritz.fr](mailto:h.iglesias@biarritz.fr)

Les minutes notariales dressées au XVIII<sup>e</sup> siècle ont constitué la principale source utilisée au cours de notre étude (cf. Bibliographie). En ce qui concerne la paroisse d'Anglet, elles furent dressées par plusieurs notaires : Guillaume Monho (1701-1720), Pierre Dhiriart (1754-1778), Pierre Darancette (1771-1793) et Pierre-Florentin Dhiriart (1782-an XI). Dans le cas de la paroisse de Biarritz, elles furent établies par les notaires Jean Planthion (1702-1726), Bertrand Planthion (1731-1774) et Jean-Baptiste Commamalle (1785-an XI). Pour la constitution de notre **corpus**, nous avons consulté toutes leurs minutes notariales, soit environ 11000 actes notariés dont nous avons soigneusement relevé, extrait et retranscrit toutes les informations intéressant notre étude onomastique (cf. annexes, T. I, II et III). Les minutes notariales sont des documents d'une grande valeur. Elles sont extrêmement nombreuses à travers l'Hexagone et contiennent des informations d'une grande richesse : contrats de mariage, de vente, contrats de pacages, de ferme des impositions du vin, testaments, etc.

Malheureusement, elles restent encore pour la plupart sous-exploitées. En dehors des noms de maisons, de quartiers, de parcelles de terrains et de certains lieux-dits, figurent également dans ces actes les noms des propriétaires successifs desdites maisons, la profession de ces derniers, leur parenté, parfois leur lieu de naissance

(principalement lorsqu'ils ne sont pas natifs de la paroisse) et parfois le nom, prénom, profession et origines de leurs aïeux. Pour ce qui est des maisons, les diverses informations les concernant sont la plupart du temps fort intéressantes. En effet, les notaires donnent dans bien des cas leur orientation par rapport à celle des autres maisons. Il y a même quelques plans de bâtisses dont celui de la maison de Biarritz appelée « **Harrausta** » que « **marie duthil, et Suzanne Landalde, Sa fille dezire de faire Sçavoir, demolir pour reuatir et changer de plasce** »<sup>1</sup>. On saisit alors quelle peut être l'importance et la valeur de ces documents pour connaître et étudier les structures sociales et l'onomastique de certains territoires à l'époque moderne. En ce qui concerne la paroisse de Biarritz, plusieurs autres notaires biarrots sont connus<sup>2</sup>.

On peut citer :

- 1) Berthomiu de Suhare en 1499.
- 2) Martin de Sandoure qui acheta en 1620 l'étude d'un autre notaire biarrot : François Dagorrette.
- 3) Jean de Sorhaindo en 1630.
- 4) Jehan de Sansco qui naquit dans la maison biarrote appelée Sandoure ; il est cité de 1648 à 1672.
- 5) Bernard Despessailles qui vécut à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.
- 6) Dominique de Larrendouette qui vécut également à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.
- 7) Pierre de Planthion. Il décéda en 1720.
- 8) Nos recherches nous ont permis d'en citer un autre : Jehan de Lahiton en 1585.

Malheureusement, on ne sait pas ce que sont devenues leurs archives<sup>3</sup>. C'est d'autant plus regrettable que la somme d'informations qu'elles devaient contenir était probablement considérable.

### **Les minutes notariales bayonnaises**

En ce qui concerne la ville de Bayonne, la situation est différente. Il existe actuellement plus de 200.000 minutes notariales bayonnaises recensées par l'Etat et

---

<sup>1</sup> Minute notariale III E 4765, juillet 1759.

<sup>2</sup> Lassus & Darrigrand, 1997, **Biarritz, ses marins...** , p. 14.

<sup>3</sup> Les archives départementales des Pyrénées-Atlantiques ont cependant conservé certains actes du notaire de Biarritz Bertomiu de Suhare. Eugène Goyheneche, **Bayonne et la région bayonnaise...** , 1990, p. 443, en a retranscrit un : **Accord entre les représentants de l'évêque et du chapitre cathédral de Bayonne, et les habitants de Biarritz, réduisant au vingtième la dîme perçue sur les baleines, 30 janvier 1499. Biarritz**, archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, cote G. 85.

entreposées à Pau. Plus de 100.000 concernent le XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. Il est clair que l'exploitation systématique et rigoureuse de ces archives notariales dépasse le cadre de notre étude. A cela, il faut ajouter le fait que ces archives bayonnaises semblent présenter pour notre étude moins d'intérêt que celles d'Anglet et de Biarritz. En effet, nous avons effectué plusieurs sondages concernant des actes du début, du milieu et de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ils montrent que contrairement aux minutes notariales angloises et biarrottes, celles de Bayonne ne donnent que peu d'information sur le lieu d'origine et de résidence des personnes mentionnées, les notaires bayonnais se contentant presque toujours de décliner uniquement l'identité de leurs clients.

### **Le recensement bayonnais de 1730**

Les Archives de Bayonne conservent cependant un recensement nous permettant de contourner cette difficulté et de constituer un **corpus** onomastique homogène. Il s'agit d'un recensement établi en 1730<sup>5</sup> et se présentant sous la forme d'un volume de 231 pages manuscrites. Josette Pontet-Fourmigué y a consacré une étude socio-économique. Elle précise d'ailleurs à propos de ce document :

**« A la différence de bien d'autres, il s'agit d'un recensement systématique et détaillé des habitants de la cité à l'intérieur des remparts, dressé par quartier, rues et maisons dont il indique le nom des propriétaires. On y trouve consignés le nom des chefs de famille qui les occupent, leur état-civil, le plus souvent leur profession ou leur qualité ; y figurent également les membres de la famille vivant au foyer, les domestiques de même que les apprentis et compagnons ou tout autre personne résidant aussi. On voit immédiatement l'intérêt d'un tel document qui livre ainsi à notre curiosité toute la population "intra muros", car il porte sur l'ensemble des habitants et non sur les seuls assujettis à l'impôt comme le font les registres fiscaux »<sup>6</sup>.**

<sup>4</sup> Elles ont été établies par 31 notaires et certaines concernent également la fin du XVII<sup>e</sup> siècle : Pierre Dubourg (1686-1708), Jean Laborde (1688-1720), Dominique Dugalart (1693-1719), Dominique Barroilhet (1698-1720), Pierre Pinaquy (1698-1748), Guillaume Monho (1699-1750), Florent Decapdeville (1703-1735), Pierre Piquesarry (1703-1711), Jean Sentuary (1708), Roger Duclercq (1712-1747), Pierre Lesseps (1715-1759), Jean-Léon Barroilhet (1719-1751), Laurent Delissalde (1720-1764), Bernard Piquesarry (1727-1758), Menaud Lartigue (1735-1789), Bernard Joly (1738-1739), Roger Labordette (1746-1777), Antoine Duclercq (1747-1791), Pierre Dhiriart (1749-1785, exerce aussi à Anglet), Pierre Damestoy (1752-an III), Jean-Baptiste Dassance (1752-1759), Jean-Baptiste Lesseps (1753-an III), Jean-Louis Piquesarry (1760-1765), Paul Duhalde (1764-1806), Jean-Baptiste Lambert (1764-an IV), Joseph Delage (1765-1774), Pierre Lordon (1777-1813), Antoine-Robert Dhiriart (1785-1817), Martin Depeton (1786-1808), Pierre-Auguste Lesseps (1790-an XIV), Dubroca (an IV-an IX).

<sup>5</sup> Archives municipales de Bayonne, cote CC. 130.

<sup>6</sup> Pontet-Fourmigué, 1973, « Le recensement de 1730 », pp. 169-210.

L'importance de ce document, on le voit, est grande. Néanmoins, il présente quelques défauts : il ne nous fournit pas l'identité des domestiques, des épouses, des ascendants et des collatéraux recensés. Mais il ne faut pas pour autant minimiser la portée de ce document bayonnais du XVIII<sup>e</sup> siècle dont la valeur est sans aucun doute considérable. Nous avons retranscrit ce document de façon intégrale et nous l'avons analysé d'un point de vue onomastique (cf. annexes, T. IV).

### **La liste des électeurs de 1785**

Afin de compléter notre **corpus** onomastique bayonnais, nous avons également utilisé un document imprimé de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : la « **liste des habitans, électeurs et éligibles de la ville et de la banlieue de Bayonne** »<sup>7</sup>. Il s'agissait probablement d'élections destinées à constituer le Corps de ville<sup>8</sup> et à laquelle participaient tous les hommes bénéficiant du droit de voisinage, c'est-à-dire probablement des « chefs de famille », environ 1600 personnes. C'est un chiffre élevé puisque Bayonne, sans le territoire de Saint-Esprit, comptait alors environ 11000 habitants. Nous avons retranscrit l'original de façon intégrale (cf. annexes, T. IV) et nous l'avons analysé d'un point de vue onomastique.

### **Les rôles de capitation bayonnais**

Etant donné que le recensement de 1730 est un recensement « intra muros », il ne nous renseigne pas sur la situation des principaux faubourgs de Bayonne qui étaient au nombre de quatre : le faubourg de Saint-Léon, celui de Lachepaillet ou de Tarride autour du Grand Bayonne actuel, le faubourg de Mousserolles et le faubourg de Saint-Esprit, appelé aussi Saint-Esprit-du-Cap-de-Pont ou Saint-Esprit-lès-Bayonne, sur la rive droite de l'Adour. Ce dernier, comme nous le verrons par la suite, est un cas particulier et par conséquent nous le traiterons à part. En ce qui concerne les trois premiers faubourgs, nous avons utilisé les rôles de capitation de la ville de Bayonne pour essayer de déterminer le nombre et le nom des métairies, héritages ou domaines qui les composaient. Nous avons utilisé les rôles de capitation dressés en 1730, en

---

<sup>7</sup> Archives communales de Bayonne, cote 1.K.1

<sup>8</sup> Les spécialistes que nous avons consultés à ce sujet, M<sup>me</sup> Pontet-Fourmigué et Pierre Hourmat, nous ont signalé que le fonctionnement des institutions municipales de Bayonne avant 1789 est mal connu. Par conséquent, il est difficile de savoir quel était le but exact de cette liste, ce qui au demeurant ne gêne en rien notre étude qui est avant tout onomastique. Peut-être que ce document a un rapport avec les élections qui eurent lieu à Bayonne le 5 janvier 1785. D'après Pierre Hourmat, 1986, **Histoire de Bayonne...**, p. 560, le 14 décembre 1785, les Bayonnais « **reçurent du Roi, l'ordre de procéder à de nouvelles élections. Elles eurent lieu le 5 janvier 1785 : il s'agissait d'élire le maire, en remplacement du sieur Etienne Lalanne, et deux échevins, en remplacement de Casemajor et Paul Faurie, ainsi que le procureur du Roi. Il y fut procédé "en la manière accoutumée" »** ».

1748, en 1770 et en 1784, ainsi que la liste des électeurs établie en 1785 qui inclut la liste des électeurs de la banlieue de Bayonne. Ces documents se révèlent souvent être complémentaires.

### **Le faubourg de Saint-Esprit**

L'histoire juridictionnelle du territoire de Saint-Esprit fut extrêmement conflictuelle. C'est pourquoi il est utile de rappeler, avant de citer les sources utilisées, quelques faits, fût-ce de façon sommaire. Comme l'indique Anne Zink<sup>9</sup>, « **économiquement Saint-Esprit faisait partie de la conurbation de Bayonne. La bourgade avait sous l'Ancien Régime partagé certains privilèges fiscaux et des charges édilitaires de Bayonne, mais administrativement elle avait toujours appartenu à une autre sénéchaussée** ».

Saint-Esprit relevait de la sénéchaussée de Tartas. En outre, le faubourg dépendait au XVIII<sup>e</sup> siècle du diocèse de Dax. D'un point de vue historique, Eugène Goyheneche<sup>10</sup> rappelle que « **le faubourg Saint-Esprit, dit aussi Saint-Esprit-du-Cap-de-Pont, naquit de la construction du pont sur l'Adour. Dès 1120 probablement, un prieuré y fut fondé qui s'adjoignit un hôpital, 'L'espitau de Sant-esperit-dou-cap-dou-Pont', affecté aux pèlerins de Saint-Jacques, qui fut l'objet de nombreuses donations de Louis XI. Puis les Hospitaliers y fondèrent l'hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem, mentionné en 1187 par le Livre d'Or** ».

Le 11 octobre 1294, Raymond de Dufort, gouverneur et maire pour Philippe le Bel, reconnut à Bayonne, qui l'avait toujours revendiquée, la juridiction de Saint-Esprit. Mais le Sénéchal de Gascogne, Nicolas de la Bèche, la leur reprit et les Bayonnais durent la réclamer à nouveau à Edouard III qui la leur restitua<sup>11</sup>.

En 1464, le sieur d'Albret contesta les droits qu'avaient les Bayonnais sur ce territoire et afin de signaler que le bourg de Saint-Esprit relevait du Seignanx, il fit placer dans les vignes du lieu des bancs que le lieutenant du maire de Bayonne, Michelot Daguerre, fit aussitôt détruire le 26 mars 1464.

Cependant, les conflits avec le bailli de Seignanx et le vicaire de Saint-Etienne d'Arribe-Labourd ne cessèrent pas. En 1568, une plainte fut adressée au roi : Saubat de Sorhaindo, le député en la Cour de la ville de Bayonne, fut chargé d'obtenir au nom de celle-ci que « **la juridiction du Saint-Esprit soit rétablie à la ville** »<sup>12</sup>.

<sup>9</sup> Zink, 1996, « La cohabitation des juifs et des chrétiens... », pp. 151-165.

<sup>10</sup> Goyheneche, 1990, **Bayonne et la région bayonnaise....**, p. 83

<sup>11</sup> Goyheneche, 1990, **Bayonne et la région bayonnaise....**, p. 83

<sup>12</sup> Hourmat, 1986, **Histoire de Bayonne...** , p.232

Selon le député, la juridiction de la ville de Bayonne comprenait Saint-Esprit, une partie de Saint-Etienne d'Arribes-Labourd du monastère de Saint-Bernard jusqu'à l'église de Saint-Etienne d'Arribes-Labourd et le quartier de Port Layron sur les bords de l'Adour. En 1584 fut rédigé et signé le contrat de vente à la ville de Bayonne « **des droits d'Henri de Navarre baron de Seignanx, sur Saint-Etienne d'Arribes-Labourd et le bourg Saint-Esprit** »<sup>13</sup>.

Mais le conflit avec le Chapitre collégial de Saint-Esprit ne cessa toujours pas et les chanoines de la Collégiale réclamèrent les droits qu'ils détenaient de Louis XI. Afin d'éviter une nouvelle discorde, le Chapitre de la collégiale proposa néanmoins en 1594 de vendre « **aux lieutenants de (sic) maire, échevins et conseil de la ville de Bayonne, moyennant la somme de 1200 écus, la justice haute, moyenne et basse** »<sup>14</sup> qu'ils possédaient sur le territoire de Saint-Esprit. La ville de Bayonne retrouvait ainsi ses droits ancestraux sur ce territoire.

### **Les archives notariales de Saint-Esprit**

Il existe actuellement environ 10000 minutes notariales concernant le bourg Saint-Esprit au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup>. Mais ces archives présentent les mêmes défauts que les archives notariales bayonnaises. Cela est dû probablement au fait que Saint-Esprit n'était plus au XVIII<sup>e</sup> siècle une paroisse essentiellement rurale comme cela était encore le cas des paroisses d'Anglet et de Biarritz, voire celui de la paroisse de Saint-Etienne d'Arribes-Labourd qui « **comme les autres communautés rurales de la région n'avait pas d'autre centre que son clocher. Les métairies entourées de leurs terres et séparées par les landes constituaient un habitat dispersé qui ne convenait qu'à des activités agricoles** »<sup>16</sup>.

Au contraire, à Saint-Esprit le tissu urbain bourgeonnait<sup>17</sup> et les maisons devaient déjà être au XVIII<sup>e</sup> siècle pour la plupart très peuplées puisqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, d'après Anne Zink, les moins peuplées d'entre elles comptaient entre huit et onze habitants et la plus peuplée cinquante-trois. Dans ce contexte indubitablement urbain, les minutes notariales du XVIII<sup>e</sup> siècle ne nous sont guère d'un grand secours : les

<sup>13</sup> Hourmat, 1986, **Histoire de Bayonne...** , p. 233.

<sup>14</sup> Hourmat, 1986, **Histoire de Bayonne...** , p. 234.

<sup>15</sup> Elles ont été établies par six notaires et certaines concernent le début du XIX<sup>e</sup> siècle : Jean Cassolet (1708-1740) ; Pierre Cassolet (1742-1765) ; Cazaumayour (1754-1759) ; Bertrand Forgues (1765-1813) ; Jean-Baptiste Cassolet (1768-an III) ; Urbain-Michel Cassolet (an IV-an XII).

<sup>16</sup> Zink, 1996, « La cohabitation des juifs et des chrétiens... », p. 234.

<sup>17</sup> Pontet-Fourmigué, 1990, **Bayonne, un destin de ville...** , p. 286 : « Face à ce relatif immobilisme bayonnais [de l'accroissement urbain] tranche la croissance de Saint-Esprit au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle ».

nombreux sondages effectués dans ces archives confirment ce fait. Pour contourner la difficulté que pose au XVIII<sup>e</sup> siècle le faubourg de Saint-Esprit, il eût fallu disposer d'un recensement comme dans le cas de la ville « intra muros ».

Or, il existe plusieurs recensements, mais ils sont du XIX<sup>e</sup> siècle et sortent par conséquent du cadre de notre étude. Anne Zink en a étudié un. Il s'agit d'un recensement de 1806 dans lequel on trouve rue par rue et maison par maison la liste de tous les habitants de Saint-Esprit avec leur âge, leurs liens familiaux avec le chef de foyer, leur date d'entrée dans la commune, leur lieu de naissance pour les seuls domestiques et l'origine de leurs revenus<sup>18</sup>.

Toutefois, nous savons grâce à l'étude réalisée par Anne Zink qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle un quart de la population urbaine de Saint-Esprit était juive et qu'elle

---

<sup>18</sup> Anne Zink a utilisé le recensement de 1806 intitulé **Département des Landes. Arrondissement : Commune de Saint-Esprit. Registre contenant le Tableau nominatif des individus de tout sexe et de tout âge, existant dans la commune de Saint-Esprit au 1<sup>er</sup> Janvier 1807. Exécution de l'Arrêté de M. le Préfet du 30 Octobre 1806**, archives départementales des Landes, Mont-de-Marsan, cote 6.M.87. Ce recensement, que nous avons consulté, comptabilise 4774 habitants, 2098 hommes et 2676 femmes. Il n'indique pas le nom des maisons situées dans le secteur urbain. Il se contente de citer le nom des rues et le numéro des maisons. En ce qui concerne le secteur rural, il cite, à l'instar d'un autre recensement, celui de 1812, le nom des métairies. Nous avons également consulté le recensement de 1812. Nous l'avons attentivement examiné puis succinctement étudié d'un point de vue onomastique. Il s'agit d'un document volumineux de 265 pages qui a pour titre : **Commune du (sic) Saint-Esprit. Registre contenant le nominatif des individus de tout sexe et tout âge, existants (sic) dans ladite Commune au 15 Juin 1812.**, archives communales de Bayonne, cote 1.F.1. Contrairement à celui étudié par Anne Zink, il donne le lieu de naissance de tous les habitants recensés. Le nom des maisons du bourg n'y est pas précisé. En revanche, notre recensement donne le nombre de maisons que comptaient à l'époque neuf des quinze rues citées : Maubec (85 maisons, 1556 habitants, soit ± 18 habitants par maison), Place (27 maisons, 592 habitants, soit ± 22 habitants par maison), S<sup>te</sup> Catherine (42 maisons, 602 habitants, soit ± 14 habitants par maison), Moulin (10 maisons, 119 habitants, soit ± 12 habitants par maison), Place S<sup>te</sup> Catherine (3 maisons, 97 habitants, soit ± 32 habitants par maison), Cul-de-Sac S<sup>te</sup> Catherine (3 maisons, 59 habitants, soit ± 20 habitants par maison), Graouillats (7 maisons, 125 habitants, soit ± 18 habitants par maison), S<sup>te</sup> Ursule (15 maisons, 296 habitants, soit ± 20 habitants par maison) et Doyonné (sic) (3 maisons, 43 habitants, soit ± 14 habitants par maison), soit un total de 195 maisons. En ce qui concerne le nombre des maisons composant les six autres rues, il n'est pas connu. En revanche, nous connaissons le nombre de leurs habitants : Cap de l'esté (236 habitants), Fort (209 habitants), Tombeloly (54 habitants), Lescannette (55 habitants), Petit Parc (116 habitants), Citadelle (11 habitants), soit probablement une quarantaine de maisons. Ce qui nous ferait un total de 235 maisons. Selon Josette Pontet-Fourmigué, **Bayonne, un destin de ville...**, 1990., p. 287, note 177, il y avait au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle 230 maisons à Saint-Esprit, ce qui semble corroborer notre estimation. D'après Edouard Ducéré, **Histoire topographique...**, 1894, T. VI, p. 137, « Le bourg de Saint-Esprit était déjà, au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'une plus grande importance que ne l'indique le mémoire des Bayonnais, cf. **Mémoire pour la ville de Bayonne en réponse à celui des habitants du faubourg Saint-Esprit, 28 septembre 1787**, Ducéré, **Histoire topographique....**, p. 126. Il contenait dans son étendue 280 maisons ».

utilisait par conséquent une onomastique particulière (principalement des noms de baptême d'origine biblique et des noms de famille espagnols et portugais) et que d'autre part la population domestique du bourg était originaire en grande partie des Pays de l'Adour et du Pays Basque septentrional. Sur les 3518 habitants recensés en 1806 dans le périmètre urbain<sup>19</sup> de Saint-Esprit, 972 étaient d'après Anne Zink des Juifs, soit 27,6%.

Toujours selon cet auteur, l'origine des chrétiens de Saint-Esprit habitant le périmètre citadin et n'étant pas natifs du lieu était surtout aturienne et pyrénéenne, plus particulièrement souletine. Si les Juifs représentent, on l'a vu, environ un quart de la population urbaine en 1806, en 1812, d'après notre étude, il semblerait que le pourcentage des personnes ayant un patronyme basque s'élevât pour le secteur urbain de Saint-Esprit à 375 personnes sur 4 180, soit 9%.

En ce qui concerne les noms de famille d'origine occitane, gasconne et languedocienne principalement, ils représentaient manifestement la quasi totalité des autres noms apparaissant dans ce recensement du XIX<sup>e</sup> siècle. En 1787, les édiles bayonnais s'opposèrent aux prétentions de Saint-Esprit, qui demandait un Corps municipal distinct de celui de Bayonne.

Ils firent publier un document précisant que « **l'état de la population dans le faubourg [de Saint-Esprit] monte au total à environ 5,000 âmes, dont les Juifs forment à peu près la moitié. La proportion de Bayonne est d'environ 11,000 personnes** »<sup>20</sup>.

---

<sup>19</sup> Nous appelons « périmètre urbain », le périmètre constitué par les rues du bourg de Saint-Esprit à l'époque, à savoir les rues appelées : Fort, Tombeloly, Lescannets, Moulin, S<sup>te</sup> Catherine (place), S<sup>te</sup> Catherine (cul-de-sac), S<sup>te</sup> Catherine, Cap de l'esté, Arsenal, Petit Parc, Citadelle, S<sup>te</sup> Ursule, Doyenné, Graouillats, Place, Maubec. En effet, à l'époque révolutionnaire le bourg de Saint-Esprit et la paroisse de Saint-Etienne d'Arribe-Labourd devinrent une commune. Cette dernière, baptisée Jean-Jacques Rousseau, fut détachée de la vieille cité bayonnaise et intégrée au département des Landes jusqu'en 1857, date à laquelle elle fut incorporée à Bayonne. Les révolutionnaires divisèrent la nouvelle commune en deux sections : le bourg de Saint-Esprit, c'est-à-dire le périmètre urbain, et « la section rurale de Saint-Etienne » où étaient situées les 204 métairies recensées en 1812. Cette section rurale était divisée en quatre quartiers : celui appelé « Saint-Bernard » (36 fermes), le « quartier des Vignes » (32 fermes), celui du « haut Saint-Etienne » (42 fermes) et celui appelé « Port Lairon » (94 fermes). Anne Zink comptabilise 3518 habitants dans le périmètre urbain tel que le définit le recensement de 1806, le seul secteur qu'elle étudie, alors que pour cette zone le recensement de 1812 en comptabilise 4180 (soit 662 habitants de plus par rapport à celui de 1806) et 1654 pour le secteur rural de Saint-Etienne, soit en 1812 un total pour l'ensemble de la commune de 5834 habitants.

<sup>20</sup> **Mémoire pour la ville de Bayonne en réponse à celui des habitants du faubourg Saint-Esprit. 28 septembre 1787.** Archives communales de Bayonne, sans cote.



Enfin, les rôles de la capitation de Saint-Esprit<sup>21</sup> ne sont malheureusement d'aucune utilité pour notre étude car ils n'indiquent, contrairement à ceux de Bayonne, ni l'identité des individus soumis à la capitation ni le nom de leur maison.

Afin de mener une étude toponymique des territoires de Saint-Esprit et de Saint-Etienne d'Arribes-Labourd<sup>22</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire une étude de la microtoponymie des lieux-dits non habités et de la toponymie d'habitat des noms de maisons et domaines ruraux, nous avons donc principalement utilisé, outre la carte de Cassini<sup>23</sup>, tous les documents que nos recherches nous ont permis de trouver<sup>24</sup>.

Dans l'état actuel de nos connaissances, et sauf erreur de notre part, il n'existe aucun document, fût-il manuscrit ou imprimé, nous permettant de connaître le nom de l'ensemble des maisons du secteur urbain de Saint-Esprit au XVIII<sup>e</sup> siècle.

### **Les registres paroissiaux de Biarritz**

Afin de compléter notre **corpus**, nous avons également utilisé les registres paroissiaux. Ceux de Biarritz (de baptêmes, de mariages et de sépultures) ont été

---

<sup>21</sup> **Rôle de la capitation de la ville de Bayonne, Saint-Esprit et des juifs de Saint-Esprit, des officiers de l'Amirauté de Bayonne. 1777-1778**, archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, cote C.56. On pourra consulter également les rôles de 1775-1776, 1779, 1781-1782, 1784-1787, cotes C.55, C.61, C.65, C.517.

<sup>22</sup> Bien que la paroisse de Saint-Etienne d'Arribes-Labourd n'appartint pas à la juridiction de Bayonne, les maire, échevins et conseil de la ville de Bayonne étaient depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle seigneurs hauts justiciers de la paroisse de Saint-Etienne d'Arribes-Labourd. Jusqu'à la Révolution, les délibérations du Corps de ville de Bayonne utilisaient toujours en guise d'introduction l'expression « L'an [...], à Bayonne, dans l'Hôtel de Ville, dans la grand'salle, la cloche sonnante ; par devant Messieurs les maire, échevins et conseil de la dite ville, hauts justiciers de Saint-Etienne d'Arribes-Labourd », etc., cf. Ducéré, **Histoire topographique...**, 1889, T. I, p. 307.

<sup>23</sup> Cassini, **Carte de Cassini**. Cassini de Thury, dit Cassini III, archives municipales de Bayonne, cote C.238.

<sup>24</sup> Nous avons utilisé les documents intitulés : **Reconnaitances de maisons et héritages sis à Bayonne, bourg Saint-Esprit, juridiction d'iceluy et Saint-Etienne d'Arribes-Labourd, qui sont de la censive de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. 1779**, archives communales de Bayonne, cote GG. 196 et le **Plan des Biens et Héritages Pris pour l'Emplacement et construction de la Citadelle de Bayonne et de ses dehors Et pour le Commencement de l'Enceinte du Faubourg du S<sup>t</sup> Esprit**. [postérieur à 1695] Ech. 1/3020. Reproduction photographique en 15 exemplaires, voir n° 394 Dim. 29 × 37 cm. Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, cote 1Fi 48/1-13. En outre, nous avons utilisé la **Liste des maisons anciennes et terres noyales de la paroisse de Saint-Etienne d'Arribes-Labourd. 23 mai 1640**, archives communales de Bayonne, cote GG.185. D'autre part, et bien qu'il s'agisse d'un document du XIX<sup>e</sup> siècle, nous avons utilisé pour affiner nos informations le recensement de 1812 car il donne, à l'instar de celui de 1806 que nous avons également consulté, la liste des 204 métairies situées dans le « secteur rural de Saint-Etienne », ex-paroisse de Saint-Etienne d'Arribes-Labourd. En effet, il est probable que plupart des 204 maisons ou métairies citées en 1812 existaient déjà au XVIII<sup>e</sup> siècle, certaines d'entre elles étant du reste déjà attestées au XVII<sup>e</sup> siècle, voire parfois au XVI<sup>e</sup> siècle.

conservés à partir de 1728. Nous avons effectué de nombreux sondages qui se sont révélés intéressants et nous ont permis de très utiles recoupements. Ces sondages nous ont également permis d'avoir accès à certaines informations que les archives notariales ne fournissent pas.

### **Les registres paroissiaux d'Anglet**

En ce qui concerne la paroisse d'Anglet, les registres paroissiaux de baptêmes ont été conservés à partir de 1613, ceux de mariages à partir de 1662 et ceux de sépultures à partir de 1677<sup>25</sup>.

Paul Schammelhout, membre du Cercle Généalogique du Pays Basque, a consulté une quantité considérable de registres paroissiaux anglois à partir de 1613 jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Il a ainsi relevé et retranscrit dans trois petites brochures<sup>26</sup> des milliers de noms de baptême, de famille et de maisons anglois de cette époque. Nous avons retranscrit et trié de façon méthodique tous les noms de personnes et de maisons qu'il a relevés entre 1700 et 1800 : ce qui nous fait au total 4467 individus identifiés par un nom de baptême, un nom de famille, presque toujours le nom de sa maison — ainsi que celui du quartier où elle est située — et par une date<sup>27</sup>.

Il est évident qu'il ne s'agit pas de 4467 personnes différentes puisqu'un même individu peut apparaître tour à tour dans les registres de naissances, dans ceux de décès et dans ceux de mariages.

Il a fallu par conséquent procéder à un tri systématique afin d'éviter de comptabiliser deux fois un même habitant. Pour éviter les cas très fréquents d'homonymie entre paroissiens nous avons utilisé les dates d'apparition de ces derniers et surtout les noms de leur maison et de leur quartier<sup>28</sup>.

---

<sup>25</sup> Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques. Des microfilms sont consultables à la Bibliothèque municipale de Bayonne : Baptême : 1613-1677 ; Mariages : 1662-1677 ; Baptêmes-Mariages-Sépultures : 1690-1693 ; Baptêmes-Mariages-Sépultures : 1677-1683 ; Baptêmes-Mariages-Sépultures : 1712-1773 ; Mariages : 1677-1771 ; Sépultures : 1677-1774.

<sup>26</sup> **Anglet, certaines naissances, 1613 à 1759**, 65 pages ; **Anglet, certains mariages, 1662 à 1774**, 21 pages ; **Anglet, certains décès, 1667 à 1889**, 40 pages, (s.d., s. l. i.), probablement 1997, archives de la Bibliothèque municipale de Bayonne.

<sup>27</sup> Les registres de naissances relevés par Paul Schammelhout nous ont permis d'identifier 1928 individus, les registres de décès 1651 et ceux de mariages 888.

<sup>28</sup> Paul Schammelhout a parfois commis quelques erreurs de lecture : « couchette » au lieu de « cruchette », etc. Cela nous a souvent obligé à consulter de nombreuses archives paroissiales afin de vérifier plusieurs

## Liste des 452 Biarrots morts en mer au XVIII<sup>e</sup> siècle

Nous avons également utilisé une étude de Pierre Darrigrand fort intéressante<sup>29</sup>. En cas de décès d'un de leurs paroissiens en dehors de Biarritz, les curés de cette paroisse célébraient en effet une cérémonie appelée « **d'honneurs funèbres** » et mentionnaient fréquemment sur le registre des enterrements (registres paroissiaux de l'église Saint-Martin de Biarritz) le lieu, la date et les circonstances de leur mort.

Pierre Darrigrand a retranscrit, entre autres, le nom de baptême et le patronyme de 452 Biarrots morts entre 1728 et 1792 et ayant fait l'objet de 445 cérémonies funèbres célébrées à Biarritz au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il a aussi retranscrit la « **liste de 19 capitaines et marins biarrots morts en de 1747 à 1749** » et plusieurs noms de Biarrots ayant vécu dans 17 maisons biarrottes réputées cagotes.

### Présentation du corpus : les noms de maisons de Bayonne « intra muros »

A Bayonne « **intra muros** », nous avons dénombré au cours de notre étude 925 maisons<sup>30</sup> dont 887 (95,8%) portent un seul nom et 38 (4,1%) deux, soit un total de 963 noms de maisons ou « **domonymes** ».

---

dizaines de noms qui nous paraissaient suspects. Cela dit, ces quelques erreurs de lecture, peu nombreuses, n'enlèvent rien à la valeur de son travail qui est considérable.

<sup>29</sup> Lorsqu'il est question de l'histoire de Biarritz au XVIII<sup>e</sup> siècle, il existe quelques ouvrages qui sont incontournables : ce sont ceux de Joseph Laborde (cf. Bibliographie). Ils sont au nombre de trois. Bien qu'ils datent du début du siècle, il n'en existe pas d'autres aussi complets, quoique certains autres, il est vrai, soient également de bonne facture. Il existe en effet quelques ouvrages qui méritent d'être signalés. Ils sont l'œuvre de Francis et Monique Rousseau et font parfois référence, entre autres, à quelques maisons qui existèrent à Biarritz au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Les auteurs ayant consulté pendant plus d'une décennie une somme considérable d'Archives municipales biarrottes de toutes sortes, leurs ouvrages ne sont pas dénués d'un certain intérêt : anecdotes, personnages d'autrefois, célèbres ou inconnus, nom de lieux, descriptions tographiques de certains endroits du Biarritz d'antan aujourd'hui disparus, grands ou petits événements ayant marqués la cité, etc. L'ouvrage de Pierre Darrigrand et d'Alfred Lassus est également intéressant. Il a pour objet les marins et les corsaires biarrots d'autrefois, principalement du XVIII<sup>e</sup> siècle. Sur une période allant de 1600 à 1815, ils ont retrouvé la quasi totalité de leur nom, l'identité de la plupart des membres de leurs familles respectives, le nom et le tonnage de leurs navires et parfois la ou les destinations de ces derniers. Il s'agit d'un ouvrage considérable ayant nécessité l'examen de milliers d'archives sur une période de plusieurs années. La vie de centaines de marins de Biarritz qui furent officiers marinières, pilotes, officiers, chefs de prises ou capitaines nous est ainsi accessible, en partie du moins, car dans bien des cas les informations les concernant sont très brèves.

<sup>30</sup> Notre ouvrage n'inclut pas les noms de rues de Bayonne, ces dernières ayant déjà fait l'objet de plusieurs études, notamment de la part d'Edouard Ducéré et de Jean-Baptiste Orpustan (cf. « La toponymie basque... », 1996, pp. 25-36) et par conséquent il n'est pas utile de revenir sur cette question étant donné qu'il n'y a — sauf dans quelques très rares cas — plus grand chose à rajouter à tout ce qui a déjà été dit jusqu'à présent. On pourra également citer le Travail d'Études et de Recherches (TER) de Marinette Bidart, réalisé sous la direction de M<sup>me</sup> Josette Pontet-Fourmigué et intitulé **Bayonne : ses rues et leurs noms**,

## Maisons de la banlieue bayonnaise

Dans son mémoire sur Bayonne et le Labourd écrit au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, Lespès de Hureaux attribue 300 maisons à la banlieue bayonnaise<sup>31</sup>. En utilisant les rôles de capitation bayonnais de 1730, 1748, 1770 et 1784 ainsi que la liste des électeurs de 1785, nous avons pour notre part dénombré pour cette même banlieue 297 maisons. Toutes sont connues sous un seul nom.

Elles sont dispersées dans quatre territoires bien délimités : faubourg ou « Porte de S<sup>t</sup> Leon » (79 maisons, soit 26,3% de la banlieue) ; faubourg ou « Porte de Lachepaillet » (55 maisons, soit 18,5%) ; faubourg ou « Porte de Mousserolle » (95 maisons, soit 32%) ; « Isles et Islots » (68 maisons, soit 22,6%).

Bayonne et sa banlieue — excepté Saint-Etienne d'Arribe-Labourd et le bourg de Saint-Esprit qui à lui seul en aurait eu, on l'a dit, environ 250 — auraient donc compté au XVIII<sup>e</sup> siècle 1222 maisons : 925 (75,7%) situées à l'intérieur de la ville et 297 (24,2%) dans la banlieue située sur la rive gauche de l'Adour<sup>32</sup>.

En prenant en compte dans nos calculs les (environ) 250 maisons de Saint-Esprit (entre 230 et 280, selon les auteurs), on aurait eu un total d'environ 1472 maisons bayonnaises, celles de Saint-Esprit représentant alors entre 15,6% et 19% du total.

---

Département Interuniversitaire d'Etudes Basques de Bayonne, Faculté pluridisciplinaire de Bayonne, 1993, 137 pages. Au cours d'une étude extrêmement intéressante l'auteur y traite l'évolution qu'ont connue les noms de rues de Bayonne depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. On pourra consulter également, mais en faisant preuve d'une grande précaution car il comporte plusieurs erreurs, l'ouvrage de Jean-Marie & Raymond Chabaud, 1995, **Les rues de Bayonne...**. Les auteurs, dont l'ouvrage, comme le rappelle Jean-Baptiste Orpustan, 1996, « La toponymie basque... », p. 25, ne « prétend du reste, et avec raison, à aucune compétence d'ordre linguistique pour l'étymologie », lancent, dès les premières pages, plusieurs affirmations qu'ils ne démontrent pas par la suite. Ainsi, ils affirment, **Les rues...**, p. 9, que « notre toponymie [bayonnaise] est gasconne et non basque. Les quelques noms basques qui perdurent le doivent à une carrière nationale, comme Jaureguiberry, amiral et ministre d'abord, basque ensuite et anecdotiquement. Bayonne est bien une ville gasconne et le rattachement de Saint-Esprit à la ville a accentué le fait ».

<sup>31</sup> **Mémoires sur Bayonne, Labourd et le Bourg Saint Esprit par Lespès de Hureaux, Lieutenant Général au Sénéchal de Bayonne, 1718**, archives communales de Bayonne, cote M55.27.

<sup>32</sup> Selon Pierre Hourmat, 1986, **Histoire de Bayonne...**, p. 563, « d'après les registres de capitation [du début des années 1780], la population s'éleva pour la ville à 10117 habitants pour 924 maisons, et pour la banlieue 1060 habitants et 212 maisons, soit un total de 11177 habitants et 1136 maisons ». En ce qui concerne le nombre des maisons, ces chiffres correspondent **grosso modo** aux nôtres : 1136 maisons d'après Pierre Hourmat, 1222 d'après notre étude, soit 86 maisons de plus. Il s'agit probablement, entre autres, des 68 maisons apparaissant dans les rôles de capitation sous l'intitulé : « Isles et Islots de la Juridiction et Paroisse de Bayonne qui sont Sur la riviere de ladour depuis lad. Ville Jusqu'a hourgave », cf. **Rôles de capitation de Bayonne, 1747**, p. 112 ».

### **Maisons de Saint-Esprit et de la paroisse de Saint-Etienne d'Arribe-Labourd**

Comme nous l'avons déjà signalé, à partir des seuls documents disponibles de nos jours et sauf erreur, il n'est manifestement pas possible de connaître le nom des (environ) 250 maisons situées dans le bourg de Saint-Esprit.

Quelques-uns d'entre eux nous sont toutefois connus :

« **Sçavoir est en premier Lieu une maison cydevant (sic) appelée perigaing a laquelle il a été ajouté autre corps de maison qui Etoit cy devant (...) et qui confrontent du levant a la maison de Souhigaray (...) Scavoir (sic) est une maison jardin et terre Labourable ou il y avoit Cy devant vigne et hautin appellé anciennement Duprim et actuellement marragot contenant deux journées et demy ou environ Sçis et Sçitues dans la jurisdiction dud. Bourg et qui confrontent du levant a maison et Jardin de Brindos chemin Royal entre deux, du couchant a terre Labourable dependantes de la citadelle et de la grand vigne appartenante au S<sup>r</sup> Labarriere de ce Bourg, du midy a terre aussy plantée, vigne appelée de pitres autrement lestaignée (...) Sçavoir est une maison Scituée au présent Bourg appelée Communement arbrehous (...) Sçavoir est une maison Sçituée au present Bourg Rüe S<sup>te</sup> Catherine appelée Communement de Cardenau (...) Scavoir (sic) est une maison et un petit jardin Sur le derriere appellés Communement de Sentuary (...) Sçise et Sçituée Rüe S<sup>te</sup> Catherine dud. present bourg Confrontant du levant a la maison apellée daurouilh (...) Sçavoir est la maison appelée de Laborde Scituée a lad. rüe maubec du present Bourg Confrontant du nord a la maison appelée destandau (...) Sçavoir est une maison appelée Communément La Cavotte et anciennement Daubergarry Scituée au present Bourg Rüe S<sup>te</sup> Catherine (...) Confrontant du levant a lad. rüe S<sup>te</sup> catherine, par Le derriere au lieu appellé Le fort (...) Sçavoir est tout Icelle maison appelée cy devant d'hospital et a present d'alvares (...) [maison] anciennement appellee maison de moracin et actuellement de Brandon (...) Sçavoir est une maison avec son jardin qui est derriere Celle acquise par S<sup>r</sup> Joseph gomes (...) appelée Communement d'avila (...) du midy a la maison de la prebande de Lubat (...) du nord a la maison et bien du Sieur alexandre (...) ».**

Il existe également un autre document postérieur à 1695, probablement du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui présente un certain intérêt : **Plan des Biens et Heritages Pris pour l'Emplacement et construction de la Citadelle de Bayonne et de ses dehors Et pour le Commencement de l'Enceinte du Faubourg du S<sup>t</sup> Esprit Sur lequel l'on a Coloré d'une Teinte Violette tout le terrain compris dans le proces Verbal de l'année 1680 avec ses partages L'on a rechargé et rebruny les parties dud. procez Verbal qui ont esté rendues en eschange L'on a Colore d'Une Teinte feuille morte tout ce qui est compris dans le pnt proces Verbal dont la propriété restera au Roy Et d'Une Teinte jaune toutes les terres dégradées [blanc] que les non jouissances Les Bornes de pierre qui marquent les Limites qui reste (sic) au Roy y sont Colorees de rouge.**

D'après ce document, la Citadelle fut construite à l'endroit où étaient situés les biens et héritages appelés « **Daretche** » (**sic**) [du basque **(H)arretxe**], « **Dibusty** » [du basque **Ibuzti**], « **Chevery** » [du basque **Etxeberri**], « **Mendy** » [du basque **Mendi**], « **de huraux** » (**sic**), « **Jupin** », « **du Conte** », « **Sorande** » [du basque **Sorhaindi**] et « **la Lande** »<sup>33</sup>. En ce qui concerne Saint-Etienne d'Arribelabour, une « liste des maisons anciennes » nous donne en 1640 le nom de 36 maisons ainsi que quelques noms désignant des « terres novalles »<sup>34</sup>. Au tout début du XIX<sup>e</sup> siècle, on dispose pour ce même Saint-Etienne du nom de 204 métairies, toutes connues sous un seul nom.

### **Maisons des paroisses d'Anglet et de Biarritz**

Dans la paroisse d'Anglet, nous avons dénombré 371 maisons dont 25 (6,7%) portent deux noms, soit un total de 396 noms de maisons.

Dans la paroisse de Biarritz, nous avons dénombré 435 maisons dont 46 (10,5%) portent deux noms et trois d'entre elles (0,7%) trois noms, soit un total de 487 noms de maisons. Cela nous fait au XVIII<sup>e</sup> siècle un total pour Bayonne (ville et banlieue), Anglet et Biarritz de 2028 maisons représentant un total de 2143 noms de maisons et distribuées ainsi : Bayonne 1222 maisons (60,2%), Anglet 371 maisons (18,3%) et Biarritz 435 maisons (21,5%).

---

<sup>33</sup>**Reconnaisances de maisons et héritages sis a Bayonne, bourg Saint-Esprit, juridiction d'iceluy et Saint-Etienne d'Arribelabour, qui sont de la censive de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. 1779**, archives communales de Bayonne, cote GG. 196. Nous avons souligné les noms de maisons.

<sup>34</sup> Voici la retranscription littérale de ce document : « **entiennes (sic) qui sont terres novalles la piece de marote Lou Clausot de Segure auquel le curé prend tout a La harie il y a certain novelin a Lesperon tout noval La maison de comeres tout novelin Sauf la piece de Sensontan Laquelle piece est par moytie entre le chap. et le curé La maison de molies autrem<sup>t</sup> Pe la marque tout novelin a La duché il y a une piece de terre qui est noveline au pruillatha est tout novelin Sauf une petite correye Size au devant La maison biquon La maison de Larran est tout novelin a La maison duhau y a (sic) certain novelin maisons entiennes (sic) qui ne sont pas novalles La maison de bats La maison de gassané La maison dirun La maison de portes La maison de Claverie La maison de vignolles La maison de la humere La maison de Casenave La maison de bernardin La maison de Salis La maison de Segure La maison darcondau La maison de lalanne La maison de Landribé La maison de Garris La maison du monedé La maison de SeSeolle La maison de paradis La maison de Coustau La maison de hargues [la maison] La harie La maison de talochet La maison de maribasque la maison de cauderie La maison de dousteis La maison de Lamothe La maison de Sensontan La piece de Sansontan a comeres La maison de chirroy La maison de laduché La maison de biquon La maison de [bec]bie La maison de capmaieur La maison de largenté La maison de laquay La maison de condom La maison du hau », cf. **Liste des maisons anciennes et terres novalles de la paroisse de Saint-Etienne d'Arribelabour. 23 mai 1640**, archives communales de Bayonne, cote GG.185.**

## **Les noms de personnes**

Au cours de notre étude, nous avons identifié d'un point de vue onomastique 12168 individus, à savoir : 1571 habitants de la paroisse de Biarritz (12,7%), 2876 habitants de la paroisse d'Anglet (23,3%), 4972 (40,8%) habitants de la ville de Bayonne et sa banlieue rive gauche et 2749 habitants du bourg Saint-Esprit.

### **Noms des habitants de Bayonne « intra muros »**

Au cours de notre étude, nous avons ainsi identifié 7721 personnes ayant habité au XVIII<sup>e</sup> siècle à Bayonne et Saint-Esprit : parmi ces dernières 4616 d'entre elles résidaient dans la ville « intra muros », 538 dans la banlieue rive gauche (cf. **infra**) et 2749 appartenaient à « la nation Juive » et résidaient dans le bourg Saint-Esprit. Le recensement de 1730 nous a permis d'identifier 3058 individus ayant habité la ville « intra muros » (68,9% des 4434 individus identifiés au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle) et grâce à la liste des électeurs de 1785 nous connaissons l'identité de 1376 Bayonnais ayant habité le périmètre urbain (31%)

### **Noms des habitants de la banlieue bayonnaise en 1730**

Le rôle de la capitation dressé en 1730 a permis d'identifier 172 habitants de la banlieue bayonnaise (où nous avons recensé pour le seul XVIII<sup>e</sup> siècle, on l'a vu, 297 maisons), c'est-à-dire manifestement des « chefs de famille » (métayers ou propriétaires) puisque la capitation ne constitue pas, on le sait, un véritable recensement. Pour déterminer le nombre moyen de personnes vivant sous un même feu, les historiens de la démographie s'accordent pour une évaluation variant entre 4,5 et 5,5. Si au début des années 1780, comme l'indique Pierre Hourmat, la banlieue comptait 212 maisons (il ne recense pas manifestement, on l'a vu, les 68 maisons situées dans le faubourg appelé « Isles et Islots »), cela nous fait une estimation de 5. Par conséquent, d'après nos calculs, la population de ce secteur a dû osciller au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle entre 1336 et 1633 habitants (297 maisons × 4,5 ou 5,5). Dans les années 1780, cette même population s'élève, selon l'étude de Pierre Hourmat, à 1060 habitants pour 212 maisons.

### **Noms des habitants de la banlieue bayonnaise en 1770 et 1785**

En outre, le rôle de la capitation de 1770 et la liste des électeurs de 1785 nous ont permis d'identifier dans la banlieue 366 habitants. Cela nous fait pour l'ensemble du XVIII<sup>e</sup> siècle un total de 538 « chefs de famille » identifiés (métayers ou propriétaires) dans les faubourgs rive gauche dont nous estimons la population à environ 1485 personnes (297 × un coefficient 5) : 172 en 1730, soit 11,58% de notre estimation, et 366 ayant vécu entre 1770 et 1785, soit 24,64% de cette même estimation.

Les 538 habitants (c'est-à-dire probablement, on l'a vu, des « chefs de famille ») de la banlieue identifiés d'un point de vue onomastique au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle représenteraient en conséquence 37,57% de la population ayant vécu à l'époque dans les faubourgs bayonnais, à l'exception de celui de Saint-Esprit. Il semble s'agir dès lors d'un échantillon représentatif, d'autant plus qu'il s'agit ici des patronymes des individus « capités », c'est-à-dire la plupart du temps des « chefs de famille » recensés, donc, suppose-t-on, de patronymes censés être portés par de nombreux autres habitants de cette même banlieue. Ainsi, au cours de notre étude, nous avons ainsi identifié d'un point de vue onomastique 4972 habitants ayant vécu à Bayonne (ville et banlieue, excepté Saint-Esprit) au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle.

### **Noms des habitants de la « nation Juive du bourg S<sup>t</sup> Esprit »**

Les archives bayonnaises conservent plusieurs documents du XVIII<sup>e</sup> siècle concernant la nation juive du bourg Saint-Esprit<sup>35</sup>. Parmi ces documents, on trouve, entre autres, l'enregistrement par le « Sieur rabbin de la nation Juive du bourg S<sup>t</sup> Esprit près Bayonne » de 219 mariages, de 1184 naissances et de 1140 décès entre 1751 et 1788. Nous avons retranscrit et analysé d'un point de vue onomastique ce **corpus**. Au total, cela nous fait un total de 2749 personnes — appartenant à la « nation juive » d'origine portugaise et espagnole — identifiées par un prénom et/ou un nom de famille. En théorie, cela pourrait représenter la quasi totalité des Juifs ayant vécu à Saint-Esprit au cours de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, du moins si on en croit un document de 1787 (dont nous avons déjà fait état) signalant qu'à l'époque la population juive de

---

<sup>35</sup> **Registres concernant les Juifs de Saint-Esprit**, archives communales de Bayonne, sans cote. Il s'agit d'un volume contenant l'enregistrement de 1184 naissances, 1751-1788, pages 3 à 107 ; l'enregistrement de 219 mariages, 1751-1787, pages 120 à 146, nombre de feuillets : 161 (quelques anomalies dans la numérotation et aucune signature) et l'enregistrement de 1140 enterrements « dans le cimetière de la nation juive du bourg S<sup>t</sup> Esprit », 1751-1787, pages 241 à 332. Ce document du XVIII<sup>e</sup> siècle a été minutieusement dépouillé par M<sup>me</sup> Bacardatz, archiviste municipale. Elle a ainsi relevé et retranscrit dans trois opuscules les noms apparaissant dans ce document. A notre tour, nous avons consulté l'original et il semblerait que M<sup>me</sup> Bacardatz n'ait commis aucune erreur de lecture. Après quoi, nous avons retranscrit, trié et analysé méthodiquement tous ces noms de personnes. Sur les 2749 personnes d'origine juive identifiées d'un point de vue onomastique, environ 165 apparaissent probablement deux fois. Cependant, il n'existe pas de certitude absolue à ce sujet. En effet, nous ne pouvons pas affirmer, par exemple, que « **Samuel Cardoso** » (né le 31 août 1755) et « **Semuel (sic) Cardoso** » (décédé le 03 juin 1774) sont une seule et même personne. C'est tout à fait plausible et, au demeurant, fort probable. Mais il n'existe aucun élément qui le prouve de façon certaine. C'est pourquoi, en ce qui concerne la nation juive de Saint-Esprit, la marge d'erreur sera environ de 6% au moment de déterminer la fréquence d'apparition de leurs prénoms et noms de famille.



Saint-Esprit s'élevait à environ 2500 individus<sup>36</sup>. Sur les 2749 ressortissants de « la nation Juive, Portugaise et Espagnole » recensés, on connaît le ou les prénoms de 2201 d'entre eux (80%). D'autre part, alors que 1413 habitants de Saint-Esprit portent un seul nom de famille (51,4%), on en a 1284 (46,7%) qui en portent deux et 25 qui en portent trois (0,9%). Un seul en porte quatre. Enfin, d'après notre étude, un total de 16 ressortissants de « la nation Juive, Portugaise et Espagnole » portent un seul patronyme suivi d'un surnom, soit 0,58%, auxquels viennent s'ajouter 10 personnes qui portent deux patronymes suivi d'un surnom, soit 0,36%. En résumé, le calcul est le suivant : 1413 + 1284 + 25 + 1 + 16 + 10 = 2749.

### **Noms des habitants de la paroisse d'Anglet**

Dans la paroisse d'Anglet nous avons identifié au cours de notre étude 2876 personnes ayant habité dans la paroisse au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Pour 2873 d'entre elles (99,89%) nous disposons de leur nom de famille et pour 2874 (99,93%) de leur nom de baptême. Le nombre d'Anglois identifiés au cours de notre étude, il faut le souligner, est considérable étant donné qu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle la population de la paroisse d'Anglet était estimée à 1480 habitants et qu'une estimation établie en 1793 ne dénombre quant à elle que 1748 habitants.

Par conséquent, les 2876 personnes identifiées d'un point de vue onomastique doivent probablement représenter, peut-on dès lors raisonnablement penser, sinon la totalité, du moins la quasi totalité des individus qui vécurent dans cette paroisse labourdine au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'établissement d'une géographie anthroponomastique de la population angloise du XVIII<sup>e</sup> siècle sera dès lors extrêmement fiable.

### **Noms des habitants de la paroisse de Biarritz**

Notre étude nous a permis d'identifier 1571 personnes ayant habité la paroisse de Biarritz au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il nous est ainsi permis de connaître le patronyme de 1570 (99,93%) d'entre elles. En outre, toutes sont identifiables par un nom de baptême. Ce nombre est loin d'être négligeable.

En effet, comme le rappelle Pierre Laborde « **en 1718, le subdélégué Lespès de Hureaux compte 300 feux soit environ 1800 habitants ; en 1820, ils ne sont plus que 1058** »<sup>37</sup>. Par conséquent, les 1571 Biarrots identifiés d'un point de vue onomastique au cours de notre étude nous permettra d'établir une géographie anthroponomastique de la population biarrote du XVIII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>36</sup> **Mémoire pour la ville de Bayonne en réponse à celui des habitants du faubourg Saint-Esprit. 28 septembre 1787.** Archives communales de Bayonne, sans cote.

<sup>37</sup> Laborde, 1990, **Biarritz...** , p. 15.

## Commentaire critique du recensement bayonnais de 1730

Le recensement de 1730 contient quelques erreurs. En effet, les quatre recenseurs (nous connaissons uniquement l'identité de deux d'entre eux : M. de Béhic, jurat et commissaire, qui recensa le quartier du Maire et M. François Casaubon de Maisonneuve, Echevin, qui s'occupa de celui des Chaînes) se sont trompés dans leurs calculs.

Le recensement aboutit à un total de 10869 habitants. En réalité, d'après notre étude, il comptabilise 10842 habitants. Un examen extrêmement minutieux de ce dénombrement et les nombreuses vérifications ultérieures que nous avons réalisées nous permettent de signaler les erreurs (cf. Annexes, T. IV).

En effet, les recenseurs se trompent fréquemment, probablement par inadvertance. Dans certaines maisons, ils comptabilisent plus de personnes qu'ils n'en recensent en réalité. Dans d'autres, en revanche, c'est le contraire. En conclusion, d'après le recensement de 1730 que nous avons revu et corrigé, dans le quartier du Maire nous avons 2265 habitants (20,9% de la population « intra muros ») et 197 maisons (21,3% des maisons « intra muros » recensées) ; dans celui de Mousserolles « intra muros » 3173 habitants (29,2%) et 236 maisons (25,5%) ; dans celui du Prévôt 2359 habitants (21,7%) et 207 maisons (22,3%) ; dans celui des Chaînes 3045 habitants (28%) et 285 maisons (30,8%).

Ainsi, le quartier le plus peuplé était celui de Mousserolles « intra muros »<sup>38</sup> ( $\pm 13$  habitants par maison), suivi de celui des Chaînes<sup>39</sup> ( $\pm 11$  habitants par maison) et de celui du Prévôt<sup>40</sup> ( $\pm 11$  habitants par maison). Le moins peuplé était celui du Maire<sup>41</sup> ( $\pm 11$  habitants par maison). Pour une analyse socio-professionnelle approfondie de ce recensement, on pourra consulter l'étude de Josette Pontet-Fourmigué<sup>42</sup>.

Sur les 10842 Bayonnais recensés « intra muros » en 1730, seuls 3058 individus ont pu être identifiés d'un point de vue onomastique, soit 28,2% (si on ajoute la banlieue : 3058 + 172 individus résidant dans la banlieue à l'époque, on obtient un total pour 1730 de 3230 individus, soit 29,8%). Josette Pontet-Fourmigué a comptabilisé 1195 domestiques (11% de la population recensée) dont on ne connaît pas l'identité. Comme le rappelle cet auteur, « **l'importance de la domesticité** » bayonnaise est tout à fait frappante.

<sup>38</sup> Il ne faut pas le confondre avec le faubourg de Mousserolles, situé dans la banlieue.

<sup>39</sup> Il s'agit du secteur de l'actuelle rue Thiers

<sup>40</sup> Il s'agit du secteur de l'actuelle place Montaut

<sup>41</sup> Il s'agit du secteur de la Cathédrale et de l'Evêché

<sup>42</sup> Pontet-Fourmigué, 1973, « Le recensement de 1730 », p. 183.

Elle ajoute : « **Le personnel domestique représente ainsi plus de 10% de la population totale de la ville et encore le vocable domestique ne recouvre-t-il pas l'ensemble des gens de maison que l'on y rencontre : il faut y ajouter les employés ayant une qualification précise : ainsi 17 cochers, 13 palefreniers, 6 valets, 2 gouvernantes, 2 précepteurs, 12 cuisiniers, 8 concierges, etc. En outre, 21 personnes se désignent comme "domestiques de sa Majesté" »<sup>43</sup>.**

Quelle était l'origine de leurs noms de baptême et de famille ?

Dans l'état actuel de nos connaissances, il semble impossible de répondre à cette question. D'autre part, l'identité des ascendants, des descendants, des collatéraux ainsi que celle de la quasi totalité des épouses, on l'a dit, nous échappe. Quoi qu'il en soit, nous connaissons tout de même l'identité — et la profession ou la qualité de 2116 des personnes identifiés d'un point de vue onomastique, soit 65,4% — de plus d'un quart de la population « intra muros » en 1730, ce qui somme toute se révèle appréciable et nous permettra au cours de notre étude de dessiner une socio-géographie anthroponomastique bayonnaise.

### **Les formes anciennes**

Nous avons toujours essayé de retrouver les formes anciennes des noms de lieux étudiés afin d'essayer d'en connaître, si possible, la véritable étymologie. Cependant, étant donné qu'il s'agit de toponymes d'habitat ou micro-toponymes, c'est-à-dire des noms de maisons et de lieux-dits, parfois de quartiers ou de hameaux, il n'a pas toujours été possible de retrouver les formes anciennes. Pour recueillir ces formes, nous avons principalement utilisé le **Livre d'Or de Bayonne**<sup>44</sup>, les **Registres Gascons**<sup>45</sup>, les **Registres Français**<sup>46</sup>, le **Livre des Etablissements**<sup>47</sup>, les **Rôles Gascons**<sup>48</sup> et pour ce qui est des noms basques la thèse d'Eugène Goyheneche : **Onomastique du Nord du Pays Basque**<sup>49</sup>. Pour les autres ouvrages utilisés, on pourra se reporter à la bibliographie citée à la fin de notre étude.

---

<sup>43</sup> Pontet-Fourmigué, 1973, « Le recensement de 1730 », p. 183.

<sup>44</sup> Bidache, 1906, **Le Livre d'Or de Bayonn...**, 2 vol. in 8 carré.

<sup>45</sup> **Registres Gascons**, 1896-1898, 2 vol.

<sup>46</sup> **Registres Français**, 1901-1906, 2 vol.

<sup>47</sup> **Livre des Etablissements**, 1892, Bayonne.

<sup>48</sup> **Rôles Gascons**, Paris, 1896 ; 1900 ; 1906, 3 vol.

<sup>49</sup> Goyheneche, 1966, **Onomastique...**, thèse de III<sup>e</sup> Cycle, dactylographié.